



UNEP/CMS/ExCOP1/Doc.7

1 décembre 2023

Français

Original: Anglais

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES Point 7 de l'ordre du jour

COMMUNICATION DE CLÔTURE

Excellences, distingués représentants,

À la suite de ma communication ouvrant la première session extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (ExCOP1), j'ai le plaisir d'annoncer que la session extraordinaire, qui a débuté le 28 novembre 2023, a atteint son objectif d'adoption d'un budget intérimaire pour l'année 2024.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les représentants pour leur contribution et leur coopération au cours de ce processus. L'adoption du budget intérimaire assurera le fonctionnement continu de la CMS jusqu'à ce que la Conférence des Parties adopte un budget pour la période triennale 2024-2026 lors de sa 14^e session en février 2024.

Dans cette communication de clôture, je voudrais faire le point sur les points suivants :

Point 4. Commission de vérification des pouvoirs

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, une Commission de vérification des pouvoirs a été établie avec 3 représentants de 3 régions. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux représentants qui ont siégé à la Commission de vérification des pouvoirs.

Il est rappelé aux représentants des Parties qui ont soumis des copies électroniques de leurs pouvoirs, mais qui n'ont pas encore soumis de copie papier, de le faire dès que possible.

Point 5. Budget intérimaire proposé pour 2024

J'ai le plaisir d'annoncer qu'aucun commentaire visant à rompre le silence n'a été reçu au cours des dernières 72 heures.

Par leur silence, les Parties ont convenu que la résolution suivante est adoptée par la Conférence des Parties :

Res.Ex.1.1 Questions financières et administratives

La Résolution sera publiée sur le site web de la CMS dès que possible.

Point 6 : Adoption du rapport

Avec cette communication, je fais circuler le rapport à l'ExCOP1 (UNEP/CMS/ExCOP1/Doc.6), qui est réputé avoir été adopté par la Conférence des Parties.

Point 7. Clôture de la réunion

J'ai le plaisir de clôturer officiellement, par cette communication, la première session extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Une fois de plus, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les représentants qui se sont engagés avec nous dans ce processus extraordinaire pour leur patience, leur coopération et leurs contributions.

(Signé) Bivash Ranjan Directeur général adjoint des forêts (vie sauvage), ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, Gouvernement de l'Inde

En tant que Président de la première session extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices